



Certificats & normes

DIMO **un partenaire engagé**



NOTRE PROCESSUS DE VÉRIFICATION DES NORMES

Chez DIMO, nous nous engageons à fournir à nos clients des produits de qualité, répondant aux normes les plus strictes en matière de sécurité, de durabilité et d'éthique.

Dans le cadre de cet engagement, nous avons renforcé notre processus de vérification des normes. Actuellement, notre équipe dédiée travaille sans relâche pour garantir que chaque article que nous proposons soit certifié conforme aux standards les plus rigoureux.



1

ANALYSE

Identification des normes et des exigences applicables au produit.

2

CERTIFICATION

Collecte de la documentation nécessaire auprès du fournisseur permettant de certifier de la bonne conformité du produit (certificats de conformité, rapports de test...)



3



3

VALIDATION

Contrôle, validation et archivage des documents.

4

RÉSULTAT

Proposition du produit au client final pour un devis ou une commande.



Pourquoi est-ce important pour nous ?

Parce que nous croyons fermement en la responsabilité envers nos clients. En choisissant des produits certifiés, vous avez la certitude de leur qualité et de leur fiabilité, ce qui contribue à garantir votre satisfaction et votre sécurité.

De plus, en privilégiant des fournisseurs éthiques, nous nous assurons de promouvoir des pratiques commerciales responsables et durables.

En tant que client DIMO, vous avez le droit de savoir que les produits que vous achetez sont fabriqués dans le respect des normes éthiques et environnementales les plus strictes. Nous sommes fiers de vous offrir cette tranquillité d'esprit et nous vous remercions de votre confiance continue.



CERTIFICATIONS DE NOS FOURNISSEURS

Une sélection de fournisseurs éthiques

Nous sélectionnons avec soin nos partenaires, privilégiant ceux qui partagent **nos valeurs et notre engagement envers des pratiques éthiques**.

Chaque fournisseur est choisi dans un esprit de partenariat constructif, où **le respect mutuel et la transparence sont les fondements de notre collaboration**. En travaillant main dans la main avec ces partenaires, nous nous efforçons de créer un impact positif à toutes les étapes de notre chaîne d'approvisionnement, tout en garantissant la qualité et l'intégrité de nos produits et services.



AMFORI BSCI

(Business Social Compliance Initiative)

La certification AMFORI BSCI est un système mondial de gestion des performances sociales dans la chaîne d'approvisionnement.

Elle vise à améliorer **les conditions de travail des employés dans le monde entier** en encourageant les entreprises à **respecter des normes éthiques strictes**.

Les entreprises certifiées BSCI s'engagent à :

- respecter les droits des travailleurs
- garantir des conditions de travail sûres
- promouvoir des pratiques commerciales responsables.

Cette certification est une reconnaissance de l'**engagement d'une entreprise envers la responsabilité sociale et la durabilité**.



SMETA

(Sedex Members Ethical Trade Audit)

La certification SMETA est une norme de vérification largement reconnue dans l'industrie pour évaluer les pratiques éthiques et sociales des entreprises.

Elle vise à garantir que les **entreprises respectent des normes élevées** en matière de :

- travail équitable
- santé
- sécurité au travail
- protection de l'environnement
- éthique des affaires.

La certification SMETA démontre de l'**engagement de nos fournisseurs envers la responsabilité sociale des entreprises (RSE)** et répond aux exigences en matière de **durabilité et de conformité sociale**.



SA8000®

La norme SA8000® est un standard international qui définit les normes en matière de conditions de travail éthiques et socialement responsables.

Elle couvre des domaines tels que **les heures de travail, les conditions de sécurité, la rémunération équitable, et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé**. SA8000® est conçu pour aider les organisations à assurer le respect des droits humains fondamentaux de leurs employés tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

SA8000® est conçu pour aider les organisations à assurer le respect des droits humains fondamentaux de leurs employés tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.



ISO

Les normes ISO sont des standards internationaux qui définissent des exigences et des lignes directrices pour divers aspects de la qualité, de la responsabilité sociale et de la gestion environnementale dans les organisations.

- ISO 9001 spécifie les exigences pour un système de **management de la qualité**.
- ISO 26000 fournit des lignes directrices sur la **responsabilité sociétale**.
- ISO 14001 établit les critères pour un système de **management environnemental**.
- ISO 45001 définit les exigences pour un système de **management de la santé et de la sécurité au travail**.



OHSAS 18001

(Occupational Health and Safety Assessment Series)

La norme OHSAS 18001, également connue sous le nom de **Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST)**, est un standard international qui définit les exigences pour établir, mettre en œuvre et maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Elle vise à aider les organisations à assurer **la sécurité des employés**, à réduire **les risques d'accidents et de maladies professionnelles**, et à **améliorer leurs performances en matière de santé et de sécurité**. En respectant cette norme, les entreprises démontrent leur engagement envers le bien-être de leurs travailleurs et renforcent leur réputation en matière de responsabilité sociale.

CERTIFICATIONS DE NOS PRODUITS

Certifications obligatoires selon les réglementations européennes



CE

(Conformité Européenne)

Libre-circulation de produits sur le territoire Européen.

Le marquage CE est l'engagement visible du fabricant que son produit respecte les exigences réglementaires en vue de sa libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne. Il doit être apposé avant qu'un produit ne soit mis sur le marché européen.

Quels sont les produits concernés ?

A ce jour, une vingtaine de textes réglementaires d'harmonisation technique (directives ou règlements) prévoient l'apposition du marquage «CE», couvrant de vastes catégories de produits.

Plus d'informations [ici](#)



RoHS

(Restriction of Hazardous Substances)

RoHS est une directive européenne limitant l'utilisation des substances dangereuses dans les composants électroniques.

RoHS1 restreint l'utilisation des 6 substances suivantes à hauteur de 0,1% de concentration en poids dans des matériaux homogènes: Plomb (Pb), Mercure (Hg), Cadmium (Cd), Chrome hexavalent (Cr6+), Polybromobiphényles (PBB), Polybromodiphényléthers (PBDE).

RoHS2 limite la concentration de 4 phtalates à 0,1% car ils sont classés **cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques**: Phtalate de diisobutyle (DIBP), Phtalate de bis (2-éthylhexyle) (DEHP), Phtalate de benzyle et de butyle (BBP), Phtalate de dibutyle (DBP).



REACH

(Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

La norme REACH est une réglementation de l'Union européenne qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux produits chimiques.

Elle exige que **les entreprises évaluent et gèrent les risques associés à l'utilisation des substances chimiques** et fournissent des informations sur la sécurité de leur utilisation.

En résumé, REACH vise à assurer une utilisation sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, de leur fabrication à leur utilisation finale.

Certifications par typologie de produit



PRODUITS EN BOIS

PEFC* et FSC**

*(Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)

** (Forest Stewardship Council)



PEFC et FSC sont deux certifications internationales qui garantissent une gestion forestière durable.

PEFC, développé par des parties prenantes du secteur forestier, met l'accent sur la reconnaissance des systèmes de certification nationaux, favorisant ainsi une adaptation locale et une gestion forestière durable prenant en compte les aspects sociaux et économiques.

FSC est une organisation indépendante à but non lucratif, elle établit des normes globales strictes de gestion forestière, en intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques. FSC a été fondé par des ONG environnementales et des groupes sociaux en plus de l'industrie du bois.

Ainsi, bien que les deux certifications visent à promouvoir une gestion forestière durable, PEFC se distingue par sa reconnaissance des certifications nationales et son adaptation locale, tandis que FSC est reconnu pour ses normes globales strictes et sa diversité des parties prenantes.



PRODUITS RECYCLÉS



RCS (Recycled Claim Standard)

La norme RCS a été créée pour vérifier et suivre le contenu des matériaux recyclés dans le produit fini.

Elle assure que les produits disposant de ce label contiennent un minimum de 5% de matériaux recyclés et prône leur recyclage.



GRS (Global Recycled Standard)

La norme GRS surveille et vérifie le contenu des matériaux recyclés dans le produit final qui doit répondre à des exigences de fabrication strictes.

Elle certifie que les produits contiennent au moins 20% de matières recyclées. Elle accorde également une importance particulière aux critères sociaux et environnementaux et prône le recyclage des produits.



AWARE

Traceur AWARE™

AWARE™ est un composant virtuel qui vérifie le contenu durable d'un produit par une technologie de traçage.

Avec ce traceur, l'utilisation de matériaux recyclés authentiques et les allégations d'impact sur la réduction de la consommation d'eau sont garanties.



ISCC+

International Sustainability Carbon Certification (ISCC)

La certification ISCC+ est un standard international de durabilité applicable à tous les secteurs valorisant des matières premières d'origine végétale ou issues du recyclage.

Cette certification démontre que depuis la collecte des matières premières (issues de biomasse ou de déchets et résidus) jusqu'au process de transformation, la traçabilité est assurée.

BRIQUETS



ISO 9994 : 2018

La norme ISO 9994:2018 établit les exigences de sécurité et de qualité pour les briquets à flamme nue.

Elle garantit que ces dispositifs sont conçus et fabriqués pour fonctionner de manière fiable, sans présenter de risques inutiles pour l'utilisateur ou l'environnement.

Cette norme définit des critères précis pour la résistance à l'usure, la stabilité de la flamme, la sûreté de l'allumage et d'autres aspects essentiels de la conception et de la fabrication des briquets. Elle vise à assurer que les briquets répondent à des normes de sécurité élevées, offrant ainsi une tranquillité d'esprit à leurs utilisateurs.

Elle ne s'applique pas aux allumettes ni aux dispositifs produisant une flamme destinée uniquement à allumer des matériaux autres que des cigarettes, des cigares et des pipes.



EN 13869

La norme EN 13869 est un standard européen qui spécifie les exigences de sécurité pour les briquets et autres dispositifs d'allumage similaires.

Elle met l'accent sur la protection des enfants contre les risques de manipulation accidentelle ou intentionnelle de ces produits. Parmi les principales dispositions de cette norme, on trouve des mécanismes de sécurité tels que des verrous de déclenchement pour empêcher les enfants d'actionner le briquet involontairement. De plus, elle exige des tests rigoureux pour évaluer la résistance aux chocs, à la chaleur et à d'autres dangers potentiels. En somme, la norme EN 13869 vise à garantir que les briquets commercialisés en Europe répondent à des normes de sécurité élevées pour protéger les enfants et prévenir les accidents.

PRODUITS TEXTILES



OEKO-TEX®
CONFIDENCE IN TEXTILES
STANDARD 100



Label OEKO-TEX®, Label Confiance Textile

Le label Oeko-Tex Standard 100 est un label de qualité, aussi appelé "Confiance Textile" en France.

Il garantit l'innocuité des textiles ou des produits utilisés lors du processus de production, pour l'Homme (les travailleur-euses ou les consommateur-trices) et l'Environnement.

Il assure la production de matières ou de produits finis dépourvus de substances toxiques.

GOTS (Global Organic Textile Standard)

Le label GOTS est une certification de renom dans l'industrie textile. Il garantit que les produits portant ce label respectent des normes strictes en matière d'agriculture biologique et de conditions de travail équitables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le logo GOTS assure aux consommateurs que les textiles sont fabriqués de manière écologiquement durable et socialement responsable.

En choisissant des produits certifiés GOTS, les consommateurs contribuent à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être humain.

Fair Trade®, Max Havelaar ou commerce équitable

Le label Fairtrade/Max Havelaar garantit que les produits sont cultivés, transformés et commercialisés dans le respect de normes économiques, sociales et environnementales strictes, consignées dans des cahiers des charges.

Du champ jusqu'au produit fini, tous les acteurs de la chaîne s'engagent à respecter ces règles.

Les cahiers des charges reposent notamment sur les critères suivants:

- une meilleure rémunération pour les producteurs et travailleurs
- des conditions de travail décentes
- le respect de l'environnement
- l'autonomie et la gestion démocratique des coopératives de producteurs

PRODUITS COSMÉTIQUES



CPNP

(Cosmetic Products Notification Portal)

Le CPNP est un portail qui permet d'effectuer en ligne la notification des produits cosmétiques, conformément au règlement cosmétique n°1223/2009.

Tous les produits cosmétiques présents sur le marché européen doivent obligatoirement être inscrits dans le CPNP.

DISPOSITIF MÉDICAUX

La mise sur le marché de l'Union Européenne d'un dispositif médical requiert l'obtention du marquage CE, conformément au Règlement (UE) 2017/745.

Un dossier technique de dispositif médical doit également être exigé. Il s'agit d'un document récapitulatif préparé par le fabricant de manière claire, bien organisée, facilement consultable et sans ambiguïté pour démontrer la sécurité et les performances du dispositif spécifique. Indépendamment de la classe du dispositif, de son utilisation prévue, de sa conception ou même de son historique en matière de sécurité, le fabricant doit disposer - et tenir à jour - de cette documentation technique, afin de démontrer la conformité aux exigences générales de sécurité et de performance de la législation.

PROTECTION AUDITIVE

Norme NF EN 352-2

Cette norme établit les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des bouchons d'oreille destinés à la protection contre le bruit.

Les bouchons d'oreille font partie des EPI de catégorie 2, nécessitant également un examen "CE" de type. La norme NF EN 352-2 fait partie d'une série de normes européennes établies par le CEN (Comité Européen de Normalisation) dans le cadre de l'application de la Directive Européenne sur les Équipements de Protection Individuelle (EPI).



ETHYLOTEST

Norme NF X20-702

Cette norme est la référence en matière de qualité pour les éthylotests en France.

Élaborée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), elle vise à **garantir que les éthylotests répondent à des critères précis en termes de fiabilité, de sensibilité et de précision.** Plus précisément, cette norme définit **les spécifications et les méthodes d'essai** auxquelles doivent répondre les éthylotests chimiques.

MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Norme NF EN 149 : 2001+A1:2009

Cette norme spécifie les caractéristiques minimales requises pour les demi-masques filtrants utilisés comme appareils de protection respiratoire contre les particules, à l'exception des dispositifs d'évacuation.

Elle contient **des essais de laboratoire et des essais pratiques de performance pour garantir la conformité aux exigences.** Ces masques sont des équipements de protection individuelle qui doivent répondre au règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.



PROTECTION VISUELLE



ISO 12312

Protection des yeux et du visage

La norme ISO 12312 est un standard international qui spécifie les exigences pour les lunettes de protection solaire utilisées pour l'observation directe du soleil.

Elle garantit que les lunettes offrent une **protection adéquate contre les rayons nocifs du soleil**, comme les rayons ultraviolets et infrarouges, tout en permettant une observation sûre.

Les lunettes de protection solaire **doivent porter le marquage CE de manière indélébile sur une des branches (ou ailleurs) et être accompagnées d'une notice détaillant leurs caractéristiques.**

Elles sont classées en différentes catégories selon le pourcentage croissant de lumière filtrée.

- **Catégorie 0** : Protection minimale contre les rayons UV, adaptée aux conditions de faible luminosité.
- **Catégorie 1** : Pour une luminosité modérée, convenant aux jours nuageux.
- **Catégorie 2** : Protection moyenne contre les rayons UV, adaptée aux activités extérieures par temps ensoleillé.
- **Catégorie 3** : Protection élevée contre les rayons UV pour une luminosité solaire intense, idéale pour les journées très ensoleillées et les activités extérieures.
- **Catégorie 4** : Protection maximale contre les rayons UV pour une luminosité solaire extrême, utilisée dans des conditions très lumineuses comme en haute altitude ou sur la neige.



VÊTEMENTS DE HAUTE VISIBILITÉ

ISO 20471:2013, 17353, 1150

La norme EN 20471 régit les vêtements de travail à haute visibilité à usage professionnel nommés plus couramment EPI : Équipements de Protection Individuelle. Cette norme définit les propriétés de couleur et de matériau ainsi que les zones de rétro-réflexion nécessaires pour garantir une visibilité optimale, contribuant ainsi à **réduire les accidents et à protéger la vie des travailleurs.**

La norme EN ISO 20471 classe les vêtements à haute visibilité en trois catégories, basées sur le niveau de protection requis et le risque potentiel auquel les travailleurs sont exposés.

- **La classe 1** offre un niveau de visibilité de base et est **adaptée aux environnements à faible vitesse et à faible risque.**
- **La classe 2** convient aux environnements de travail où la **visibilité est plus critique, comme les zones de circulation routière.**
- **La classe 3** offre le plus haut niveau de visibilité et est recommandée pour les **environnements à grande vitesse et à haut risque, tels que les autoroutes ou les chantiers de construction très fréquentés.**

Depuis février 2021 cependant, la norme EN 17353, a été mise en place pour les vêtements professionnels de haute visibilité portés en cas de risques dits « modérés », prenant en compte notamment les éléments fluorescents d'un vêtement.

Norme EN1150

La norme EN1150 spécifie les vêtements à hautes performances optiques à l'usage non-professionnel. Cette norme a été mise en place notamment afin d'**adapter les vêtements de haute visibilité aux adultes mais aussi et surtout dans le but d'en concevoir pour les enfants.**

Contrairement à la norme précédente, la norme EN1150 permet de **réduire la taille des vêtements réfléchissants pour l'adapter aux plus petits**, la surface ne permettant plus de garantir le minimum requis de m² de matière fluorescente ou réfléchissante imposé par la norme destinée aux EPI.

La norme EN1150 permet également l'utilisation d'autres coloris tels que le vert fluo, le jaune-vert fluo, le jaune-orange fluo, l'orange fluo ou le rose fluo pour les gilets réfléchissants pour enfants par exemple.





LAMPE

EN 61547

Norme concernant les exigences d'immunité électromagnétique pour les appareils d'éclairage

Cette norme s'applique aux appareils d'éclairage tels que les lampes, les accessoires et les luminaires, destinés à être raccordés au réseau d'alimentation électrique ou à fonctionner sur piles.

La norme EN 61547 établit des directives pour assurer que les **équipements d'éclairage n'interfèrent pas avec d'autres dispositifs électriques et électroniques**, et qu'ils fonctionnent de **manière fiable dans divers environnements électromagnétiques**.

Elle vise à garantir **la sécurité et la performance des installations d'éclairage dans une large gamme d'applications**.

EN62471

Norme de sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes

Cette norme définit les limites d'exposition, les techniques de mesures de référence et le schéma de classification pour l'évaluation et le contrôle des risques photobiologiques d'une source de radiation optique. Elle couvre les sources de radiation optique alimentées électriquement, incohérentes, à spectre large (y compris les LEDs), mais exclut les lasers.

La norme entre dans le champ d'application de la Directive Basse Tension n° 2006/95/CE du 12/12/2006.



APPAREILS ÉLECTRIQUES

NF C 15-100

Norme des installations électriques à basse tension.

Cette norme fixe les règles de conception, de réalisation, de vérification et d'entretien des installations électriques alimentées sous une tension au plus égale à 1 000 volts (valeur efficace) en courant alternatif et à 1 500 volts en courant continu.

Elle veut ainsi offrir aux occupants une sécurité optimale et une garantie de bon fonctionnement. Toutes les installations, neuves ou entièrement renouvelées, doivent respecter cette norme.

Norme EMC

(Electromagnetic Compatibility)

Tous les appareils ou installations électriques s'influencent mutuellement lorsqu'ils sont interconnectés ou proches les uns des autres, par exemple interférences entre téléviseurs, combinés GSM, radios et machine à laver ou lignes électriques à proximité. L'objectif de la compatibilité électromagnétique (CEM) est de **maintenir tous ces effets secondaires sous contrôle raisonnable**. **La CEM désigne l'ensemble des techniques et technologies existantes et futures permettant de réduire les perturbations et de renforcer l'immunité.**

MATÉRIAUX AU CONTACT DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Règlement (CE) n°1935/2004

Le règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 définit les exigences générales qui s'appliquent aux **matériaux et objets destinés à entrer en contact directement ou indirectement avec les denrées**, produits et boissons alimentaires mis sur le marché communautaire afin d'**assurer un niveau élevé de protection du consommateur**.



JOUETS

EN 71

Norme fixant les exigences de sécurité des jouets

Cette norme a pour but de réduire autant que possible les risques qui n'apparaissent pas de façon évidente aux utilisateurs.

Le jouet est défini comme tout produit ou matériel conçu ou manifestement destiné à être utilisé à des fins de jeu par des enfants d'un âge inférieur à 14 ans.

La norme comporte des **exigences spécifiques** pour les jouets destinés aux **enfants de moins de 36 mois, aux enfants de 18 mois**.

La norme EN 71 est divisée en plusieurs chapitres qui touchent notamment les domaines suivants :

- NF EN71-1 : propriétés mécaniques et physiques
- NF EN71-2 : inflammabilité
- NF EN71-3 : migration de certains éléments.

BOUGIES

EN 15493, 15494, 16738, 16740

Normes spécifiques aux bougies

L'Union Européenne a mis en place 3 normes à respecter concernant la fabrication, la distribution et l'utilisation des bougies d'intérieur :

- **La norme NF EN 15493** : 2007 spécifie les exigences et les méthodes d'essai relatives à la sécurité contre les **risques d'incendie des bougies destinées à un usage intérieur**. Ainsi, des tests sont réalisés pour l'émission de fumée et de gouttes de cire, le temps de combustion ou la résistance au vent.
- **La norme NF EN 15494** : 2007 spécifie **l'étiquetage de sécurité obligatoire concernant la combustion des bougies d'intérieur** qui doit apparaître sur les bougies ou à défaut être joint au produit sous forme de notice.
- **La norme NF EN 16738** spécifie une méthode d'essai pour la détermination, au moyen de chambres d'essais, **des émissions générées par l'utilisation de désodorisants à combustion** dans l'air intérieur.
- **La norme NF EN 16740** : 2015 définit l'étiquetage de sécurité adéquat en matière d'émissions issues des désodorisants à combustion.



INDEX

Les normes

A-E

Acesia	12
Amfori	3
CE	4
Confiance textile	6
CPNP	6
Ecovadis	12

F-I

Fair Trade	6
FSC	4
GOTS	6
GRS	5
ISCC+	5
ISO	3

M-P

Max Havelaar	6
Oeko-Tex®	6
PEFC	4

R-T

RCS	5
REACH	4
RoHS	4
Smeta	3
Traceur Aware™	5

Les typologies de produits

A-C

Appareil électrique	9
Bouchon d'oreille	7
Bougie	10
Briquet	5
Casque anti-bruit	7
Cosmétique	6

D-H

Dispositif médical	7
Éthylotest	7
High-tech	9

J-M

Jouet	10
Lampe	9
Lunette de soleil	8
Masque de protection	7

P-V

Protection auditive	7
Produit à contact alimentaire	10
Textile	6
Vêtement haut-visibilité	8

DIMO, UN PARTENAIRE ENGAGÉ

aux côtés de ses fournisseurs



ECOVADIS

La certification ECOVADIS est un système d'évaluation des performances environnementales, sociales et éthiques des entreprises à l'échelle mondiale.

Elle fournit une **évaluation indépendante des pratiques de durabilité** d'une entreprise, en se basant sur des critères tels que **les droits de l'homme, le travail équitable, l'éthique des affaires et la gestion de l'environnement**.

Les évaluations fondées sur des preuves sont affinées dans des fiches d'évaluation claires, avec des scores compris entre zéro et cent, et des médailles bronze, argent, or, platine.

Les entreprises certifiées ECOVADIS démontrent leur **engagement envers la responsabilité sociale et environnementale**, ce qui peut renforcer leur réputation et leur compétitivité sur le marché.



ACESIA

ACESIA par AFNOR Certification (Association française de normalisation) est l'organisation française qui évalue nos fournisseurs sur différentes thématiques (RSE, Qualité, SQVT, SST...).

Elle étudie également notre démarche RSE ainsi que notre avancée en matière de cybersécurité.

DIMO a obtenu la note de 93/100 suite à l'évaluation de son niveau de maturité par Afnor Certification le 15/09/2021.



DIMO SAS

Rue du Bois de la Courbe 25870 Châtillon-le-Duc

03.81.47.44.80 - dimo.fr